

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2101

8 septembre 2011

## **SOMMAIRE**

4Climate S.à r.l	Sideral Holding S.A
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l 100824	Simtek Investments S.A 100822
Euro-Zone Office Investments S.A100813	Sistechemica S.A100814
Farena Invest S.à r.l	Sivagest S.A
Franval100825	Smurfit International Luxembourg S.à r.l.
GER LOG 2 S.A100816	
INNCONA S.àr.l. & Cie. Trois cent trente-	Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l 100814
huitième (338.) S.e.c.s100809	Société civile foncière D. BOUSSAC100822
Ireggen100837	Société Maria Rheinsheim100824
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings	Sodalis SA100824
S.à r.l100838	Sonore S.A
La Palma S.à r.l	Sopra SA100826
Lepercq - Lynx Partners100848	Stardon Capital Investments S.à r.l 100814
L. L. Investment S.A100817	Stardon Investments S.à r.l100815
Longchamp Strategies S.A100812	Steel Partner S.A100826
Lux-Monte S.à r.l100813	Stefano S.A100826
Mandalay S.A., SPF100827	Sycamore S.à r.l100827
MH Courtage Travaux s.à r.l100821	Telenet Luxembourg Finance Center S.à
MHCT s.à r.l100821	r.l100815
Ragtime Investissements S.A100848	The European Acquisition Company 2 S.à
Ribegla S.A	r.l100828
Richbourg Invest S.A	The European Acquisition Company 3 S.à
Rodema S.A	r.l100837
Saft Finance S.à r.l	The European Acquisition Company S.à r.l.
Sail Finance S.A100815	
Samag100820	TMSI Partners S.C.S
Sandhill Investing S.ASPF100816	Twin Holding 3 S.à.r.l
Sandstone S.A	Twist Beauty Packaging S.à r.l 100828
SCG STE Maurice 4 S.àr.l100816	Twist Beauty Packaging S.C.A100828
Seathel S.A100812	Vigliotti & Misci S.à r.l
SGCE Investments I S.à r.l100815	Villa Bianca S.à r.l100827
Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.	Vontobel Europe S.A



## Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

## **AUSZUG**

Anlässlich der am 9. Juni 2011 abgehaltenen Generalversammlung wurde beschlossen,

Axel Jürgen Schwarzer

mit beruflicher Adresse in Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich per 9. Juni 2011 als Verwaltungsratspräsident für das laufende Geschäftsjahr 2011, längst bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahr 2012 zu ernennen.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von

Dr. Zeno Staub

mit Wirkung ab dem 9. Juni 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Juli 2011.

Vontobel Europe S.A.

Référence de publication: 2011098794/18.

(110112171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### TMSI Partners S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.860.

## **STATUTES**

In the year two thousand and eleven on the thirty-first of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

#### THERE APPEARED:

Impel S.A., a joint-stock company governed by Polish laws, with registered office at ul. I na 118, 53-111 Wrocław, Poland, registered with the District Court for Wrocław – Fabryczna in Wrocław, the 6th Commercial Division of the National Court Register under number 0000004185,

here represented by one of its directors, Mr. Wojciech Rembikowski, with professional address at ul. 1 na 118, 53-111 Wrocław. Poland:

and

TMSI S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here represented by Mr. Tomasz Dobrowolski, with professional address at ul. I na 118, 53-111 Wrocław, Poland, acting as category A manager and also representing Lux Business Management S.à r.l., category B manager, by virtue of a proxy given on May 31, 2011.

The said proxy, signed ne varietur, by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a corporate limited liability partnership:

- **Art. 1. Corporate form.** There is hereby established among TMSI S.à r.l., the unlimited partner ("associé commandité") and Impel S.A., the limited partner ("associé commanditaire") a corporate limited partnership ("société en commandite simple"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Partnership") and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").
- Art. 2. Corporate object. The object of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Partnership may also hold interests in other partnerships.

The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer.



In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Partnership may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The Partnership may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The Partnership may further carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions on real estate or on movable property.

- Art. 3. Duration. The Partnership is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Partnership will have the denomination «TMSI PARTNERS S.C.S.».
- **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a unanimous resolution of the partners.

The Partnership may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Art. 6. Capital - Interests.

6.1 Subscribed capital

The capital is fixed at three million three hundred eighty-nine thousand one hundred Euros (EUR 3,389,100) represented by three million three hundred eighty-nine thousand one hundred (3,389,100) partnership interests:

- 6.1.1 three million three hundred eighty-eight thousand one hundred ten (3,388,110) limited partnership interests ("parts de commanditaire") which are owned by the limited partner; and
- 6.1.2 nine hundred ninety-nine (990) unlimited partnership interests ("parts de commandité") which are owned by the unlimited partner;

with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all being fully subscribed.

6.2 Modification of capital

The capital may be changed at any time by a decision of the partners in accordance with article 8 of these Articles.

6.3 Profit participation

Each partnership interest entitles to a fraction of the Partnership's assets and profits in direct proportion to the number of interests in existence.

6.4 Indivisibility of partnership interests

Towards the Partnership, the partnership interests are indivisible, since only one owner is admitted per interest. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.5 Transfer of partnership interests

Unlimited partnership interests are not transferable except to a new unlimited partner designated in accordance with article 7.5. of these Articles.

Limited partnership interests are freely transferable among the limited partners. Limited partnership interests are not transferable to third parties unless all the partners have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general partners' meeting.

6.6 Registration of limited partnership interests

All limited partnership interests are in registered form, in the name of a specific person and recorded in the partners' register.

## Art. 7. Management.

7.1 Power of the unlimited partner

The Partnership is managed by the unlimited partner ("associé commandité") who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the unlimited partner will have all powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Partnership shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its unlimited partner.

The unlimited partner may sub-delegate all or part of his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who may not be limited partners. The unlimited partner will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers



All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the unlimited partner.

7.4 Limited partner(s)

The limited partner(s) ("associés commanditaires") shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising its/their rights as partner(s) in general meetings and shall only be liable to the extent of the amounts not paid up on its/their partnership interests.

7.5 Appointment of a new unlimited partner

In case of death, incapacity or inability of the unlimited partner, including its resignation, it shall be replaced by a unanimous vote in a general meeting of partners, the approval of the unlimited partner not being required.

The unlimited partner may also be removed in case of gross and wilful misconduct by a unanimous vote in a general meeting of partners, the approval of the unlimited partner not being required.

**Art. 8. General partners' meeting.** Collective decisions of the partners are taken on all matters which are not reserved by the Law or by these Articles to the unlimited partner.

General meetings of partners are convened at the request of the unlimited partner or of limited partners holding at least 20% of the partnership interests.

Any partner may participate in any general meeting either by appointing in writing by mail or telefax another person as proxy or may attend by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all of those taking part in the meeting to hear one another.

Collective decisions can also be taken by resolutions in writing.

Collective decisions are taken by the partners at the majority of their votes representing at least 50% of the Partnership's capital, including the affirmative vote of the unlimited partner except as provided in article 7.5. of these Articles.

Decisions to change the Articles may only be taken by unanimous vote of the partners.

- **Art. 9. Annual general partners' meeting.** An annual general meeting of partners shall be held at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.
- **Art. 10. Fiscal year Annual accounts.** The Partnership's accounting year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Each year, the unlimited partner prepares an inventory, including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account.

Each partner may inspect, at the Partnership's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss account.

Art. 11. Distribution of profits. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Partnership is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Partnership's capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to the partnership interests held in the Partnership further to a decision of the partner(s) taken in a general meeting.

Interim dividends may be paid by the unlimited partner before the end of the current accounting year on the basis of financial statements showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with the Law.

- **Art. 12. Dissolution Liquidation.** The dissolution of the Partnership shall be resolved by the general meeting of the partners at the majority requirements detailed in article 8 of these Articles.
- **Art. 13. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established,

- TMSI S.à r.l., aforementioned, represented as mentioned above, declares to subscribe to nine hundred ninety-nine (990) unlimited partnership interests with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by a payment in cash of one thousand Euros (EUR 1,000), out of which (i) nine hundred ninety Euros (EUR 990) shall be allocated to the subscribed corporate capital and (ii) ten Euros (EUR 10) shall be allocated to the premium account attached to the unlimited partnership interests;

and

- Impel S.A., aforementioned, represented as mentioned above, declares to subscribe to three million three hundred eighty-eight thousand one hundred ten (3,388,110) limited partnership interests with a nominal value of one Euro (EUR



1) each, by a contribution in kind of the Impel trademark, hereafter referred to as the "Contributed Asset", that has been valued at fourteen million nine hundred sixty four thousand one hundred seventy three Polish Zloty (PLN 14,964,173), being the equivalent of three million seven hundred sixty-four thousand five hundred seventy-one Euros and eighty-two Cents (EUR 3,764,571.82), using the EUR/PLN exchange rate published by the European Central Bank on May 30, 2011 at 3:00 p.m., being EUR 1= PLN 3.9750, out of which (i) three million three hundred eighty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 3,388,110) shall be allocated to the subscribed corporate capital and (ii) three hundred seventy-six thousand four hundred sixty-one Euros and eighty-two Cents (EUR 376,461.82) shall be allocated to the premium account attached to the limited partnership interests.

It results from a declaration of value, issued by the directors of Impel S.A. on May 31, 2011, that:

- There exists no pre-emption right or any right on the Contributed Asset by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Asset be transferred to him. The Contributed Asset is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Asset and the Contributed Asset is not subject of any other attachment.
  - The Contributed Asset is freely transferable.
- For the purpose of the contribution of the Contributed Assets to be made to the Partnership by Impel S.A., the Contributed Asset has been valued at its cost value, which amounts to fourteen million nine hundred sixty four thousand one hundred seventy three Polish zloty (PLN 14,964,173), which Impel S.A. thereby certifies as being true and fair.

Evidence of (i) the contribution in cash and of (ii) the contribution of the Contributed Asset has been given to the undersigned Notary in form of (i) a blocking certificate issued by the bank of the Partnership's bank account and (ii) the above mentioned declaration of value made by Impel S.A., who acknowledges them.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at three thousand three hundred Euros (3,300.- EUR).

#### Resolution of the partner

Immediately after the incorporation of the Partnership, the persons appearing, represented as stated above, have passed the following resolution:

The registered office of the Partnership shall be established at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **ONT COMPARU:**

Impel S.A., société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à ul. 1 na 118, 53-111 Wroclaw, Pologne et inscrite au «District Court» de Wroclaw-Fabryczna in Wrocław à la 6 <sup>ème</sup> division commerciale du Registre de la Cour Nationale de Wroclaw, sous le numéro 0000004185,

ici représentée par un de ses administrateurs, M. Wojciech Rembikowski, ayant son adresse professionnelle située à ul. 1 na 118, 53-111 Wrocław, Pologne;

et

TMSI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Tomasz Dobrowolski, ayant son adresse professionnelle située à ul. 1 na 118, 53-111 Wroclaw, Pologne, agissant en tant que gérant de catégorie A et représentant également Lux Business Management S.à r.l, gérant de catégorie B, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.



Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple:

- Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé entre TMSI S.à r.l., l'associé commandité, et Impel S.A., l'associé commanditaire, une société en commandite simple qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception du recours à l'offre publique.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et pourra directement investir ou acquérir sous quelque forme que ce soit, des brevets d'invention, droits de marque, licences, savoir-faire, droits d'auteur, et toute propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra aussi autoriser le droit d'utiliser, de concéder une sous-licence, de vendre ou de disposer des droits susmentionnés, en tout ou partie, et sous-contracter la gestion et le développement de ces droits.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières ainsi que toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «TMSI PARTNERS S.C.S.».
- Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise à l'unanimité des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

# Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent Euros (EUR 3.389.100) représenté par trois millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent (3.389.100) parts sociales:

- 6.1.1 trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dix (3.388.110) parts de commanditaire, détenues par l'associé commanditaire; et
  - 6.1.2 neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts de commandité, détenues par l'associé commandité;

d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision des associés en conformité avec l'article 8 de ces Statuts.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul détenteur est admis par part sociale. Les codétenteurs indivis doivent désigner une personne unique qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Les parts sociales de commandité ne sont pas cessibles, à l'exception d'une cession à un nouvel associé commandité désigné en conformité avec l'article 7.5 de ces Statuts.

Les parts sociales de commanditaire sont librement cessibles parmi les associés commanditaires. Les parts sociales de commanditaire ne sont pas cessibles aux tiers à moins que les associés n'aient unanimement convenu à une telle cession par l'adoption d'une résolution de l'assemblée générale des associés.

6.6 Enregistrement des parts de commanditaire

Toutes les parts de commanditaire sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés.



#### Art. 7. Gérance.

## 7.1 Pouvoir de l'associé commandité

La Société est gérée par l'associé commandité qui est personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société pour toutes les responsabilités qui ne peuvent être couvertes par l'actif de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, l'associé commandité aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'associé commandité.

L'associé commandité pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne peuvent pas être un associé commanditaire. L'associé commandité déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence de l'associé commandité.

## 7.4 Associé(s) commanditaire(s)

Le(s) associé(s) commanditaire(s) ne peuvent agir autrement que dans l'exercice de ses/leurs droits en tant qu'associé (s) commanditaire(s) lors des assemblées générales et seront uniquement tenus responsables à proportion des montants non encore payés de leurs parts sociales.

#### 7.5 Nomination d'un nouvel associé commandité

En cas de décès, incapacité ou défaillance de l'associé commandité, et notamment en cas de démission, il sera remplacé par un vote unanime pris lors de l'assemblée générale des associés, l'approbation de l'associé commandité n'étant pas requise.

L'associé commandité peut également être révoqué de ses fonctions par un vote unanime lors d'une assemblée générale des associés en cas de faute grave et intentionnelle, l'approbation de l'associé commandité n'étant pas requise.

Art. 8. Assemblée générale des associés. Les décisions collectives des associés sont prises dans tous les domaines qui ne sont pas réservés par la Loi ou par les Statuts à l'associé commandité.

Les assemblées générales des associés sont convoquées à la demande de l'associé commandité ou des associé(s) commanditaire(s) détenant au moins 20% des parts sociales de la Société.

Tout associé peut participer à toute assemblée générale soit en nommant à l'écrit par mail ou fax une autre personne comme représentant, soit en participant à par téléphone ou par conférence video, ou par tout autre moyen de communication similaire, afin que les associés participants puissent se comprendre mutuellement.

Les décisions collectives peuvent également être prises par écrit.

Les décisions collectives sont prises à la majorité des votes de tous les associés de la Société, représentant au moins 50% du capital de la Société, incluant le vote affirmatif de l'associé commandité, à l'exception des dispositions de l'article 7.5 des présents Statuts.

- Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Une assemblée générale des associés doit être tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.
- **Art. 10. Exercice social Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> du mois de janvier et se termine le 31 du mois de décembre.

Chaque année, l'associé commandité dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits.

Chaque associé pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 11. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société, conformément à une décision de(s) associé(s) prise en assemblée générale.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés par l'associé commandité avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire des comptes attestant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution conformément à la Loi.

Art. 12. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions de majorité prévues par l'article 8 des présents Statuts.



Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

#### Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis,

- TMSI S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts de commandité d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, par paiement en numéraire de mille Euros (EUR 1.000.-) duquel (i) neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 990) seront alloués au capital social souscrit et (ii) dix Euros (EUR 10) seront alloués au compte de prime d'émission rattaché aux parts de commandité;

et

- Impel S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dix (3.388.110) parts de commanditaire d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, par un apport en nature de la marque Impel, ci-après dénommée l' «Apport», qui a été évaluée à quatorze millions neuf cent soixante-quatre mille cent soixante-treize Zloty Polonais (PLN 14.964.173.-), équivalent à trois millions sept cent soixante-quatre mille cinq cent soixante et onze Euros et quatre-vingt-deux Cents (EUR 3.764.571,82), par application du taux de change EUR/PLN publié par la Banque Centrale Européenne le 30 mai 2011 à 15 heures, étant EUR 1= PLN 3,9750, duquel (i) trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dix Euros (EUR 3.388.110) seront alloués au capital social souscrit et (ii) trois cent soixante-seize mille quatre cent soixante et un Euros et quatre-vingt-deux Cents (EUR 376.461,82) seront alloués au compte de prime d'émission rattaché aux parts de commanditaire.

Il résulte de la déclaration de valeur établie par les administrateurs d'Impel S.A. le 31 mai 2011, que:

- Il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit sur l'Apport en vertu duquel toute personne pourrait exiger que l'Apport lui soit transféré. L'Apport ne fait l'objet d'aucun gage, ou usufruit, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un usufruit sur l'Apport et l'Apport ne fait l'objet d'aucune autre saisie.
  - L'Apport est librement cessible.
- Pour les besoins de la contribution de l'Apport à la Société par Impel S.A., l'Apport a été évalué à sa valeur comptable, ce dernier s'élevant à un montant de quatorze millions neuf cent soixante quatre mille cent soixante treize Zloty Polonais (PLN 14.964.173.-), et Impel S.A. certifie que cette évaluation est une image fidèle et sincère de la réalité.

La preuve (i) de l'apport en numéraire et (ii) de la contribution de l'Apport a été donnée au notaire prénommé sous la forme (i) d'un certificat de blocage émis par la banque tenant le compte bancaire de la Société et (ii) de la déclaration de valeur établie par Impel S.A., mentionnée ci-dessus, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille trois cents Euros (3.300,- EUR).

#### Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. REMBIKOWSKI, T. DOBROWOLSKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. Relation: LAC/2011/26736. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093868/361.

(110105515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



### Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

#### Capital social: EUR 1.593.763,57.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 131.272.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 que:

- Madame Denise Fallaize, ayant son adresse professionnelle au 1, Royal Bank Place, GY1 2HJ St. Peter Port, Guernesey, démissionne de son poste de gérant B de la société avec effet au 1 er juillet 2011;
- Monsieur Nathan Lane, né le 6 juin 1977 à Greenbrae (Californie), Etats Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant B en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 1 er juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098768/17.

(110112408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## La Palma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 87.475.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 14 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LA PALMA S.àr.l., ayant son siège social à L-4042 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Brill,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 août 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme Maître Vincent ALLENO Le Liquidateur

Référence de publication: 2011099001/19.

(110112494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### INNCONA S.àr.l. & Cie. Trois cent trente-huitième (338.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 162.098.

## **STATUTEN**

#### Gesellschaftsvertrag

## Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft fuhrt die Firma INNCONA S.àr.I. & Cie. Trois cent trente-huitième (338.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen

Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

#### Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.



(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

## Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,-Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.I. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Diebold, Rainer

Straße: Friedensstr. 7

Postleitzahl/Wohnort: 76337 Waldbronn

Geburtsdatum/Geburtsort: 22.03.1962 / Pforzheim

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

## Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.àr.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.I. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
  - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
  - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
  - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
  - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
  - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
  - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

## Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.



- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
  - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
  - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
  - b) die Entlastung der INNCONA Management S.àr.l.;
  - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
  - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.àr.l. gemäß 4 Abs. (2);
  - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
  - f) Auflösung der Gesellschaft

#### Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
  - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.
- (5) Ober die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 28. Juni 2007. INNCONA Management S.àr.I., Unterschrift

Onterschill

Geschäftsführer

Référence de publication: 2011100530/116.

(110113190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

#### Rodema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 125.817.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011098694/12.

(110111540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.



## Longchamp Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 octobre 2010 à 11.30 heures

L'assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A, en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B rue de la Chapelle L-8017 STRASSEN et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73 846, pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2011099012/19.

(110112126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Saft Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098697/11.

(110111586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Sandstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.585.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098698/9.

(110112501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### Seathel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.496.

Les administrateurs, G.T. Fiduciaires S.A., M. Hellers Thierry et M. Gernot Kos présentent leurs démissions de leur mandat avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. présente sa démission de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011098700/15.

(110112436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.



## Lux-Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.547.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 14 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LUX-MONTE S.àr.I., ayant son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 août 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme Maître Vincent ALLENO Le Liquidateur

Référence de publication: 2011099014/19.

(110112490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

### **EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Willem HOPMAN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111, Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall, 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011102571/23.

(110117505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

# Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098701/11.

(110112347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.



## Sistechemica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.422.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2011 que INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire, et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2009 et 2010.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011098723/16.

(110111863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

### Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.068.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098703/11.

(110111595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.910.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098704/11.

(110111596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Stardon Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098709/11.

(110112344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.



### Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 155.088.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 14 juillet 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Victor Bruyneel de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2011. L'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société à compter du 15 juillet 2011 pour une durée de trois ans:

- Monsieur Magnus Nils Ternsjö dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg;
- Monsieur Michael Robert Lee dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michal Kristufek dont l'adresse professionnelle se situe au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011101319/21.

(110115136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

## Stardon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098710/11.

(110112345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## SGCE Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.671.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGCE INVESTMENTS I S.à.r.I

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011098713/12.

(110111499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Sail Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011098714/11.

(110111524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.



## GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 1.804.750,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mai 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le conseil d'administration:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
  - 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
  - 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Administrateur A;
  - 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099858/20.

(110113065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

## Sandhill Investing S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.605.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098716/10.

(110112357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### SCG STE Maurice 4 S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098718/11.

(110111400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Sideral Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.967.

Le 12 juillet 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société SIDERAL HOLDING S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011098720/12.

(110111774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.



### 4Climate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 50, rue du Dix Octobre. R.C.S. Luxembourg B 110.580.

Extrait de résolutions

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

- 1. Transfert du siège social du 21 rue Michel Rodange à L-7248 Bereldange au 50, rue du Dix Octobre à L-7243 Bereldange.
  - 2. Les gérants de la société sont:

Madame Nathalie Roth, née le 23 janvier 1971 à Luxembourg, demeurant à CH-8049 Zurich Hardeggstrasse 12, est nommée gérant technique avec un mandat à durée indéterminée. La société sera engagée par la signature unique de la prénommée.

Monsieur Jacques Roth, né le 04 août 1937 à Diekirch, demeurant à L-7243 Bereldange 50, rue du Dix Octobre est nommé gérant administratif avec un mandat à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour 4Climate S.à r.l.

Associé

Référence de publication: 2011101383/21.

(110114840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

## L. L. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.024.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of L.L. INVESTMENT S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, incorporated by deed of Notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on March 21, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of May 30, 2008, number 1326, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 138024 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and last by deed of the undersigned notary on June 29, 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of August 31, 2010 number 1778.

The meeting is presided by Mr. Davide MURARI, private employee, residing professionally at 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Sophie MATHOT, private employee, residing professionally in Senningerberg. The meeting elected as scrutineer Mr. Davide MURARI, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1.- To increase the share capital from its amount of five million eight hundred and ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 5,897,400.-) to an amount of five million nine hundred and twenty-seven thousand four hundred euro (EUR 5,927,400.-) by issue of 300 new shares having a par value of EUR 100 each, entirely paid-in;
  - 2.- Subscription of the new shares by the Company's sole shareholder Fully payment in cash;
- 3.- Change of article 6 § 1 of the Company's statutes to be read as follows: "Art. 6. §1 The corporate capital is set at five million nine hundred and twenty-seven thousand four hundred euro (EUR 5,927,400.-), divided into fifty-nine thousand two hundred and seventy-four (59,274) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. "
- II.- That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### 100818



#### First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of five million eight hundred and ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 5,897,400.-) to an amount of five million nine hundred and twenty-seven thousand four hundred euro (EUR 5,927,400.-) by issuing of three hundred (300) new shares each with a par value of EUR 100 (one hundred euro), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### Subscription - Payment

The total of the new shares are then subscribed, by the Company's sole shareholder BANQUE BPP S.A., with its registered office in L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, RCS Luxembourg B number 153890, here represented by virtue of a proxy as mentioned hereabove, which declares to subscribe for the 300 newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 30,000 (thirty thousand euro).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

#### Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 6 §1 of the Company's statutes to be read as follows:

"Art. 6. §1. The corporate capital is set at five million nine hundred and twenty-seven thousand four hundred euro (EUR 5,927,400.-) divided into fifty-nine thousand two hundred and seventy-four (59,274) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

There being no further business, the meeting is closed.

#### Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

#### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme L.L. INVESTMENT S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1326 du 30 mai 2008, immatriculée au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 138024 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 226 juin 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1778 du 31 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide MURARI, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



- 1.- Augmentation du capital social de son montant de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 5.897.400,-) au montant de cinq millions neuf cent vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 5.927.400,-) par l'émission de 300 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, intégralement libérées;
  - 2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société Libération intégrale en espèces;
- 3.- Modification de l'article 6 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq millions neuf cent vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 5.927.400,-) représenté par cinquanteneuf mille deux cent soixante-quatorze (59.274) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions huit cent quatrevingt-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 5.897.400,-) au montant de cinq millions neuf cent vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 5.927.400,-) par l'émission de 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique de la Société BANQUE BPP S.A. avec siège social à L–2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, RCS Luxembourg B numéro 153890 en vertu d'une procuration donnée comme dit ci-avant qui déclare souscrire les 300 (trois cents) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 30.000 (trente mille euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 30.000 (trente mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

# Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 §1 des statuts de a Société lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq millions neuf cent vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 5.927.400,-) représenté par cinquante-neuf mille deux cent soixante-quatorze (59.274) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300 (mille trois cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2011. LAC / 2011 / 31123. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103599/143.

(110117876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

## Samag, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.967.

Im Jahre zweitausend und elf, am zehnten Tag des Monats Juni.

Ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

#### **ERSCHIENEN:**

Herr Michael Saur, Diplom Wirtschafts-Ingenieur, geboren am 19. März 1964 in Donzdorf, Deutschland, wohnhaft in der Schumannstrasse 14, D-73033 Göppingen,

in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter der SAMAG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 148.967, gegründet durch die Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg vom 16. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2278 am 20. November 2009 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Frau Jeannette VAUDE-PERRIN, Maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 8. Juni 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- I. Herr Michael Saur ist Alleingesellschafter der Gesellschaft (der Alleingesellschafter) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital.
- II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert.
  - III. Der Alleingesellschafter fasst folgenden Beschluss:

## Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung vom heutigen Datum von 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen zum Aerogolf Centre, 1 B Heienhaff in L-1736 Senningerberg, Luxemburg, zu verlegen und demzufolge Artikel 2 der Satzung abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

#### " Art. 2. Gesellschaftssitz.

- 2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Senningerberg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Verwaltungsrat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- 2.2. Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können durch einen Beschluss des Verwaltungsrates sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.
- 2.3. Sollte der Verwaltungsrat beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Verbindung derselben nach außen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt."

#### Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) betragen.

#### Erklärung

Dem Vorgenannten entsprechend wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg am zu Beginn dieser Urkunde genannten Tag erstellt.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Vaude-Perrin, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 26. Juni 2011.

Référence de publication: 2011098715/61.

(110112050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

# MHCT s.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MH Courtage Travaux s.à r.l.).

Siège social: L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 142.522.

L'an deux mil onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

#### A comparu:

Monsieur Jean Nicolas MONTRIEUX, gérant de société, né à Liège, Belgique, le 12 mai 1981, demeurant à B-6810 Chiny, 25, Bellevue, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

Madame Sophie HARDY, employée privée, née à Libramont, Belgique, le 18 janvier 1983, demeurant à B-6810 Chiny, 25, Bellevue, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'ensemble avec sa mandante ils possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée MH COURTAGE TRAVAUX s.à r.l. en abrégé MHCT s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 142.522,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2684 du 04 novembre 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

## Siège social

Le siège de la société est transféré à L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit: «Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

## Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, le commerce en général de toute marchandise non spécialement réglementée.

Elle a encore pour objet le courtage en travaux.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

#### Dénomination

La dénomination de la société est modifiée en MHCT s.à r.l. et l'article 1 <sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MHCT s.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: J.N. MONTRIEUX, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 12 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2590. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Capellen, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102733/47.

(110117523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

## Simtek Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098722/9.

(110112546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### Sivagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.262.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011098724/10.

(110111565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

#### Société civile foncière D. BOUSSAC, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg E 3.899.

Je soussignée, Valentina Favaro, née le 28 août 1976 à Como (Italie), avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, démissionne de son poste de gérant de la société mentionnée ci-dessus avec effet à la date spécifiée ci-dessous.

Le 24 Mai 2011. Valentina Favaro.

Référence de publication: 2011098726/11.

(110112107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Vigliotti & Misci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Bloom.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 79.112.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «VIGLIOTTI & MISCI, S.à r.l.», ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

L'assemblée se compose des associés à savoir:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, demeurant à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig,

Ici représenté par Monsieur Fabio MISCI, nommé ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

- 2. Monsieur Fabio MISCI, demeurant à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig,
- 3. Madame Patrizia VIGLIOTTI, demeurant à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution Cession de parts sociales

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, prénommé, représenté comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Andréa LIOTINO, né à Luxembourg, le 8 juillet 1964, demeurant à L-8067 Bertrange, 9, rue du Charron, ce acceptant, neuf (9) parts sociales de la société VIGLIOTTI & MISCI,



S.à r.l., prédésignée, pour le prix de EUR 1.115,46 (mille cent quinze euros quarante-six cents) que le cédant déclare avoir reçu en dehors des présentes, ce dont il lui consent bonne et valable quittance.

2. Monsieur Fabio MISCI et son épouse Madame Patrizia VIGLIOTTI, prénommés, cèdent et transportent par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Andréa LIOTINO, prénommé, ce acceptant, seize (16) parts sociales (qu'ils détiennent conjointement) de la société VIGLIOTTI & MISCI, S.à r.l., prédésignée, pour le prix de EUR 1.983,04 (mille neuf cent quatre-vingttrois euros quatre cents) que les cédants déclarent avoir reçu en dehors des présentes, ce dont ils lui consentent bonne et valable quittance.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 123,94 (cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quatorze centimes) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont attribuées comme suit:

- Monsieur Rocco VIGLIOTTI, demeurant à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig, Vingt-cinq parts sociales . . . . 25
- - Monsieur Andréa LIOTINO, demeurant à L-8067 Bertrange, 9, rue du Charron, Vingt-cinq parts sociales . . . 25

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une enseigne commerciale dénommée «BLOOM» de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. La société prend la dénomination de VIGLIOTTI & MISCI, S.à r.l.

La société aura comme enseigne commerciale: «BLOOM».»

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.»

## Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuel, Monsieur Rocco VIGLIOTTI, et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

## Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabio MISCI, né à Pergola/PU (Italie), le 29 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.
  - Monsieur Andréa LIOTINO, né à Luxembourg, le 8 juillet 1964, demeurant à L-8067 Bertrange, 9, rue du Charron. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

## Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 15, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Les gérants de la société, Monsieur Fabio MISCI et Monsieur Andréa LIOTINO, prénommés, ont accepté au nom et pour compte de la société lesdites cessions de parts sociales et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MISCI, P. VIGLIOTTI, A. LIOTINO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32601. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103830/78.

(110118311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

# Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 14. Juli 2010

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 14. Juli 2010 beschlossen,

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird, als Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wiederzuernennen.

Luxembourg, den 8 Juli 2011.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l. Victor Pisante / Yvon Lauret Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011098847/18.

(110111217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

#### Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 306.

Les comptes consolidés de la société mère Saint-Paul Luxembourg S.A. (R.C.S.L. numéro B.147973) au 31.12.2009, et les déclarations de l'article 70 L.R.C. sur l'exemption à la publicité des comptes annuels de la société filiale au 31.12. 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098727/12.

(110112162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Sodalis SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.486.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 13/07/2011 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société SODALIS SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 53.486

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2011098728/10.

(110111491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Sonore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.658.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SONORE S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011098730/12.

(110111956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Franval, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville. R.C.S. Luxembourg B 162.110.

# STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Fabien VALLETTE, agent commercial, né à Fosse (Belgique) le 13 mars 1963, demeurant à B-4150 Nandrin, Tige des Saules 22,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "FRANVAL".
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet la représentation commerciale de tous genres et dans tous les secteurs, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.
  - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.
- Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500.- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par le comparant prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125.-) chacune, sont attribuées en totalité au sieur Fabien VALLETTE prénommé.

- Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.
- **Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.



Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

#### Assemblée générale extra-ordinaire.

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extra-ordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
- 2. Est nommé gérant de la société Monsieur Fabien VALLETTE, prénommé.
- 3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
- 4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

L'associé déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 5061 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vallette Fabien, Probst Pierre.

Enregistré à Diekirch, Le 8 juillet 2011. Relation: DIE/2011/6733. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099306/74.

(110113200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

# Sopra SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.434.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPRA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011098731/11.

(110111470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Steel Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.204.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098734/9.

(110111332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 24, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 100.235.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13/07/2011. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2011098735/12.

(110111541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Villa Bianca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.083.

En date du 13 Juillet, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1. Transfert du siège social de la Société du 13, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 13 Julliet 2011;
  - 2. Démission du Gérant suivant avec effet au 13 Juillet 2011:
  - Duet Trust And Fiduciary Services S.A.
  - 3. Elections des nouveaux Gérants pour une durée de 6 ans à compter du 13 Juillet 2011:
- M Kenneth Melvin Krys né le 22 octobre 1963 au Canada, ayant pour adresse professionnelle Governors Square Building 6, 2 <sup>nd</sup> Floor, 23 Lime Tree Bay Avenue, Grand Cayman K-1205, Cayman Islands;
- Mme Margot Mildred Macinnis née le 5 févier 1972, à Southampton (Canada), ayant pour adresse professionnelle 14 Emerald Lane GT, Grand Cayman KY1-1006, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011103289/22.

(110117443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

#### Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 11.335.408,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098737/11.

(110111599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

# EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 17 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel DE GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Florian REICH-ROHRWIG, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:



- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Administrateurs

Référence de publication: 2011102718/23.

(110117508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

## The European Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.487.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098741/10.

(110112364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## The European Acquisition Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.990.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098742/10.

(110112363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

# Twist Beauty Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Twist Beauty Packaging S.C.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.772.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Twist Beauty Packaging S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 152772, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of March 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215, of June 10, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of June 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2082 of October 5, 2010.

The meeting is chaired by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 17, 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at two hundred and two thousand two hundred and seventeen Euros (EUR 202.217,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
  - III. That the agenda of the meeting is the following:



- 1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
  - 2. Change of the Company's ordinary shares and the management share into private limited liability company shares;
  - 3. Subsequent restatement of the Company's bylaws;
  - 4. Acceptation of the resignation of the general partner;
  - 5. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;
  - 6. Appointment of the members of the board of managers;
  - 7. Acceptation of the resignation of the supervisory board of the Company;
  - 8. Discharge to the supervisory board members for the execution of their mandate;
  - 9. Acknowledgement of the new holding of the share capital.
  - IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

#### First resolution

The meeting resolves to change the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

#### Second resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to change the two hundred and two thousand two hundred and sixteen (202.216) ordinary shares and the one (1) management share into two hundred and two thousand two hundred and seventeen (202.217) shares of a private limited liability company.

#### Third resolution

The meeting resolved to entirely restate the Company's bylaws in order to read as follows:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Twist Beauty Packaging S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders r affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at two hundred and two thousand two hundred and seventeen Euro (EUR 202,217.00) represented by two hundred and two thousand two hundred and seventeen (202,217) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.



- **Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.
- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
  - Art. 8. The shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.
- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.
- **Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The managers need not be shareholders. The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several managers or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by



carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.
- **Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

## Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Twist Beauty S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 152445, as general partner of the Company.

## Fifth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the general partner for the execution of its mandate until the date hereof.

#### Sixth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- M. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- M. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11,1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager born on October 4, 1976 in Aselund, Norway, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### 100832



#### Seventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the members of the supervisory board of the Company with immediate effect, as follows:

- M. Marcus Billman, born on May 8, 1957 in Essinge, Sweden, having his professional address at 2 park Street, 1 st storey, London W1K 2XA, Great Britain;
  - Ms. Anita Lyse, prenamed;
- M. Paul David Daccus, born on March 27, 1972 in Leeds, Great Britain, and having his professional address at 2 park Street, 1 st storey, London W1K 2XA, Great Britain.

#### Eighth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the members of the supervisory board for the exercise of their mandate until the date hereof.

#### Ninth resolution

The meeting resolves to acknowledge that the share capital is now held as follows:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, holds two hundred and two thousand two hundred and fifteen (202.215) shares of one Euro (EUR 1,00) each, presenting ninety-nine percent (99%) of the shares of the Company;
- Twist Beauty S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152445, holds two (2) shares of one Euro (EUR 1,00), presenting one percent (1%) of the shares of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at five thousand Euros (EUR 5,000.00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esh-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Twist Beauty Packaging S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152772, constituée par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 Mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 10 Juin 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 24 Juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2082 du 5 Octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.



- I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 17 juin 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent deux mille deux cent dix-sept Euros (EUR 202.217,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;
- 2. Conversion des actions ordinaires et de l'action de commandité de la Société en parts sociales de société à responsabilité limitée;
  - 3. Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société;
  - 4. Acceptation de la démission de l'associé commandité;
  - 5. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;
  - 6. Nomination des membres du conseil de gérance;
  - 7. Acceptation de la démission du conseil de surveillance de la société;
  - 8. Décharge des membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat;
  - 9. Acceptation de la nouvelle détention du capital social.
  - IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de convertir la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

## Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de changer les deux cent deux mille deux cent seize (202.216) actions ordinaires et l'action de commandité de la Société en deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) parts sociales de société à responsabilité limitée.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Twist Beauty Packaging S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent deux mille deux cent dix-sept Euro (EUR 202.217) représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.
- **Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.
- Art. 8. Les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi
- **Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.
- Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie R"

Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.



Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Twist Beauty S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152445, de son mandat d'associé commandité de la Société.

# Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;



- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- Mlle Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- Mlle Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 Octobre 1976 à Aselund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

#### Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat, comme suit:

- M. Marcus Billman, né le 8 Mai 1957 à Essinge, Suède, ayant son adresse professionnelle au 2 park Street, 1 st storey, Londres W1K 2XA, Grande-Bretagne;
  - Mlle Anita Lyse, prénommée;
- M. Paul David Daccus, née le 27 Mars 1972 à Leeds, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 2 park Street, 1 st storey, Londres W1K 2XA, Grande-Bretagne.

#### Huitième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

#### Neuvième résolution

L'assemblée approuve la nouvelle répartition du capital social, comme suit:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, détient deux cent deux mille deux cent quinze (202.215) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant quatre-vingt dix-neuf pour cent (99%) des parts sociales de la Société;
- Twist Beauty S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152445, détient deux (2) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00), représentant un pour cent (1%) des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de cinq mille Euros (EUR 5.000,00).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011093859/450.

(110105520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



# The European Acquisition Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.704.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098743/10.

(110112362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

### Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Ireggen» ayant son siège social à 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 202 du 17 février 2007,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 234 du 03 février 2010.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122.878.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah GASSER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Changement de la date d'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts
- 3.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts comme suit:

« Art. 8. (première phrase). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à dix heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.25 heures.



### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, S. GASSER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28941. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011102327/60.

(110116093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

### Ribegla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.228.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098690/9.

(110111574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

### Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.548.375,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

## THERE APPEARED:

Ironbridge Capital 2003/4 LP, a limited partnership formed by an agreement entered into on January 29, 2004, as amended, under the laws of England and Wales, registered as a limited partnership in England and Wales under Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1 - 9007, Cayman Islands (the Sole Partner),

here represented by Me Fabian PIRON, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Ironbridge Capital 2003/4 LP is the Sole Partner of Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 104.449, having a share capital of three million six hundred thousand and three hundred and twenty-five euro (EUR 3,600,325) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 16, 2005, under number 142 (the Articles). The Articles were amended for the last time by a deed received by Maître Martine Schaeffer on June 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 29, 2009, under number 1667.
- The Company's share capital is presently set at three million six hundred thousand and three hundred and twenty-five euro (EUR 3,600,325), represented by fifty (50) Class A Shares, forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value



of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, and each class of shares shall track the performance and returns of certain underlying assets which it relates.

The agenda of the Meeting is the following:

- 1. reduction of the capital of the Company by an amount of one million fifty-three thousand two hundred euro (EUR 1,053,200) in order to bring the capital from its present amount of three million six hundred thousand and three hundred and twenty-five euro (EUR 3,600,325), represented by fifty (50) Class A Shares, forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to two million five hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,547,125), by way of the repurchase and the subsequent cancellation by the Company of forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fifty (50) Class H Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25), the repurchase price of which has been determined by the board of managers of the Company in accordance with article 5 of the Articles;
- 2. reduction of the legal reserve of the Company by an amount of one hundred five thousand one hundred ninety five euro (EUR 105,195) in order to bring the legal reserve from its present amount of three hundred sixty thousand thirty two euro and fifty cent (EUR 360,032.50) to two hundred fifty four thousand eight hundred thirty seven euro and fifty cent (EUR 254,837.50);
- 3. creation of a new class of shares, namely the class K shares (the Class K Shares) and increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million five hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,547,125) represented by fifty (50) Class A Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares and fifty (50) Class I Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to two million five hundred forty-eight thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 2,548,375) by the issuance of fifty (50) new Class K Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
- 4. subscription and payment by the Shareholder, for the new Class K Shares to be issued by the Company as specified in item 2. above, by way of a contribution in kind;
- 5. amendment of article 5 of the Articles, in order to reflect the above changes to the share capital and to insert the tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme) in the Company's articles of association, which shall now read as follows:
- "Art. 5. The Company's share capital is set at two million five hundred forty-eight thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 2,548,375), represented by fifty Class (50) A Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, fifty (50) Class I Shares, and fifty (50) Class K Shares, in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, and each class of shares shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme):

The Class A Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in Ironbridge Capital 2003/4 Fund Belgium Investments NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 869.915.202 RPR, Brussels;

The Class C Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in ACB Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 874.164.196 RPR, Brussels;

The Class E Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in BBQ Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 875.961.567 RPR, Brussels;

The Class F Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in BBQ USA Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 876.516.249 RPR, Brussels;

The Class G Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in Sailfish Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 883.168.964 RPR, Brussels;

The Class I Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in MB Prestige Holdings Pty Ltd, an indirect subsidiary, having its registered office at L39 88 Phillip St, Sydney NSW Australia with a registered number ACN 115 990 059; and

The Class K Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in Stardex Management Services Holdings Pty Ltd. (SMS), an indirect subsidiary, having its registered office at Philip Street 88, NSW 2000 Sydney, Australia.



The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may repurchase any class of shares at the option of the partner(s) thereof, in accordance with article 5, paragraph 4, provided that: (i) sufficient distributable reserves are available to pay the repurchase price of the class of shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the board of managers of the Company and (ii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. Repurchase shall be decided by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners in accordance with article 5, paragraph 2.

In the course of any given financial year, the Company may proceed to repurchase, at the option of the holder(s) thereof, all such class of shares in accordance with the Tracking Stock Scheme at a repurchase price calculated as follows: the aggregate par value of the class of shares to be repurchased plus an amount corresponding to the net profit to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme or less an amount corresponding to the loss to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme, less any dividend already declared by the Company on the specific class of shares to be repurchased. For the purpose of this article 5, paragraph 4, the determination of the repurchase price shall be made by the board of managers of the Company.

All voting rights pertaining to the shares repurchased by the Company shall be suspended for the purpose of the extraordinary general meeting of partners resolving on the reduction of the capital of the Company as per article 5, paragraph 3 and, therefore, the shares repurchased shall no be counted in the total number of shares issued by the Company when calculating the applicable presence and voting quorums.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible tracking bonds, it being specified that each class of bonds shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination."

6. as a consequence of the foregoing resolutions, amendment of article 15 paragraph 2 of the Articles, which shall now read as follows;

"After the allocation of any profits to the statutory reserve account, all further profits or losses shall be allocated in accordance with the Tracking Stock Scheme as defined in Article 5, whereby each Class of Shares shall entitle its holder to the return and performance of the underlying assets that it tracks. The general meeting may in particular allocate such profit or losses to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

7. as a consequence of the foregoing resolutions, amendment of article 16 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 16.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidators shall at all times comply with the Tracking Stock Scheme.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in accordance with the Tracking Stock Scheme or, with respect to any surplus which would not fall under the Tracking Stock Scheme, any (such) surplus shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company."

8. amendment of the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the Classes B, I and H shares and the creation of class K shares in the Shareholder register of the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

## First resolution

The Sole Partner resolves to decrease the capital of the Company by an amount of one million fifty-three thousand two hundred euro (EUR 1,053,200) in order to bring the capital from its present amount of three million six hundred thousand and three hundred and twenty-five euro (EUR 3,600,325), represented by fifty (50) Class A Shares, forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to two million five hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,547,125) represented by fifty (50) Class A Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares and fifty (50) Class I Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of the repurchase and



the subsequent cancellation by the Company of forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fiffy (50) Class H Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) (the forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fifty (50) Class H Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) being together referred to as to the Redeemed Shares) at the repurchase price determined by the Company's board of managers in accordance with article 5 of the articles of association of the Company (in its resolutions dated June 21  $^{\rm st}$ , 2011 and which includes at least the amount of share capital represented by the Redeemed Shares.

### Second resolution

The Sole Partner resolves to decrease the legal reserve of the Company by an amount of one hundred five thousand one hundred ninety five euro (EUR 105,195) in order to bring the legal reserve from its present amount of three hundred sixty thousand thirty two euro and fifty cent (EUR 360,032.50) to two hundred fifty four thousand eight hundred thirty seven euro and fifty cent (EUR 254,837.50). The amount of EUR 105,195 is allocated to a distributable reserve at the disposal of the Company.

#### Third resolution

The Sole Partner resolves to create the Class K Shares and to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million five hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,547,125) represented by fifty (50) Class A Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares and fifty (50) Class I Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 2,548,375) by the issuance of fifty (50) new Class K Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

### Intervention - Subscription - Payment

The Sole Partner, represented as stated above, resolves to subscribe to fifty (50) Class K Shares of the Company in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a receivable in an amount of one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250) such receivable resulting from the capital decrease decided in the first resolution of this deed, it being understood that such contribution in kind shall be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

### Fourth resolution

The Sole Partner resolves to insert the Tracking Stock Scheme in the Articles and, as a result, decides to amend certain articles of the Articles as described in the following resolutions.

### Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" Art. 5. The Company's share capital is set at two million five hundred forty-eight thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 2,548,375), represented by fifty Class (50) A Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, fifty (50) Class I Shares, and fifty (50) Class K Shares, in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, and each class of shares shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme):

The Class A Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in Ironbridge Capital 2003/4 Fund Belgium Investments NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 869.915.202 RPR, Brussels;

The Class C Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in ACB Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 874.164.196 RPR, Brussels;

The Class E Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in BBQ Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 875.961.567 RPR, Brussels;

The Class F Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in BBQ USA Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 876.516.249 RPR, Brussels;

The Class G Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in Sailfish Holdings NV, a direct subsidiary organised and existing under the laws of Belgium and having its registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, 883.168.964 RPR, Brussels;



The Class I Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in MB Prestige Holdings Pty Ltd, an indirect subsidiary, having its registered office at L39 88 Phillip St, Sydney NSW Australia with a registered number ACN 115 990 059; and

The Class K Shares shall track the performance and returns of all rights and interests in Stardex Management Services Holdings Pty Ltd. (SMS), an indirect subsidiary, having its registered office at Philip Street 88, NSW 2000 Sydney, Australia.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may repurchase any class of shares at the option of the partner(s) thereof, in accordance with article 5, paragraph 4, provided that: (i) sufficient distributable reserves are available to pay the repurchase price of the class of shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the board of managers of the Company and (ii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. Repurchase shall be decided by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners in accordance with article 5, paragraph 2.

In the course of any given financial year, the Company may proceed to repurchase, at the option of the holder(s) thereof, all such class of shares in accordance with the Tracking Stock Scheme at a repurchase price calculated as follows: the aggregate par value of the class of shares to be repurchased plus an amount corresponding to the net profit to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme or less an amount corresponding to the loss to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme, less any dividend already declared by the Company on the specific class of shares to be repurchased. For the purpose of this article 5, paragraph 4, the determination of the repurchase price shall be made by the board of managers of the Company.

All voting rights pertaining to the shares repurchased by the Company shall be suspended for the purpose of the extraordinary general meeting of partners resolving on the reduction of the capital of the Company as per article 5, paragraph 3 and, therefore, the shares repurchased shall not be counted in the total number of shares issued by the Company when calculating the applicable presence and voting quorums.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible tracking bonds, it being specified that each class of bonds shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination."

# Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Partner decides to amend article 15, second paragraph, of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"After the allocation of any profits to the statutory reserve account, all further profits or losses shall be allocated in accordance with the Tracking Stock Scheme, whereby each Class of Shares shall entitle its holder to the return and performance of the underlying assets that it tracks. The general meeting may in particular allocate such profits or losses to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

## Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Partner decides to amend article 16 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"Art. 16. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidators shall at all times comply with the Tracking Stock Scheme.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in accordance with the Tracking Stock Scheme or, with respect to any surplus which would not fall under the Tracking Stock Scheme, any (such) surplus shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company."

### Eighth resolution

The company resolves to amend the partners' register of the company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled classes of shares and of the created class of shares in the partners' register.

There being no further business, the meeting is closed.



#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed of capital, is approximately one thousand three hundred euro ( $\leq 1,300.$ -).

#### Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

### A COMPARU:

Ironbridge Capital 2003/4 LP, une société en commandite simple (limited partnership), organisée selon un accord conclu le 29 janvier 2004, tel que modifié, conformément au droit anglais, enregistrée en tant que société en commandite simple en Angleterre régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représenté par Me Fabian PIRON, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Ironbridge Capital 2003/4 LP est l'Associé Unique de Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.449, ayant un capital social de trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325) (la Société), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 142 du 16 février 2005 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer le 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1667 du 29 août 2009.
- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325) représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, cinquante (50) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts sociales tracera les performances et les revenus générés par les investissements auxquels elles correspondent.

L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1. diminution du capital social de la Société d'un montant d'un million cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 1.053.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325), représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante-et-une (6.051) Parts Sociales de Classe G, cinquante (50) Parts Sociales de Classe I et cinquante (50) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions cinq cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.547.125), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, cinquante (50) Parts Sociales de Classe H et cinquante (50) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), dont le prix de rachat a été déterminé par le conseil de gérance de la Société en conformité avec l'article 5 des Statuts;
- 2. diminution de la réserve légale de la Société d'un montant de cent cinq mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 105.195) afin de porter la réserve légale de son montant actuel de trois cent soixante mille trente-deux euros et cinquante cents (EUR 360,032.50) à deux cent cinquante-quatre mille huit cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 254,837.50).



- 3. création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe K (les Parts Sociales de Classe K) et augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euro (EUR 1.250) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions cinq cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.547.125) représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe G et cinquante (50) Parts Sociales de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze euros (EUR 2.548.375) par l'émission de cinquante (50) nouvelles Parts Sociales de Classe K sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
- 4. souscription et libération par l'Associé Unique, des nouvelles parts sociales de Classe K à émettre par la Société comme indiqué au point 2. ci-dessus, par un apport ennature;
- 5. modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications du capital social ci-dessus et insertion du tracking stock scheme (le Tracking Stock Scheme) dans les statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:
- "Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze euros (EUR 2.548.375), représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante-et-une (6.051) Parts Sociales de Classe G, cinquante (50) Parts Sociales de Classe I et cinquante (50) Parts Sociales de Classe K, sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe d'actions suivra la performance et les revenus d'un ou de plusieurs actifs de la Société en conformité avec le tracking stock scheme qui suit (le Tracking Stock Scheme):

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans Ironbridge Capital 2003/4 Fund Belgium Investments NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 869.915.202 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans ACB Holdings NV, une filiale indirecte, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 874.164.196 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans BBQ Holdings NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 875.961.567 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans BBQ USA Holdings NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 876.516.249 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe G traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans Sailfish Holdings NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 883.168.964 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe I traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans MB Prestige Holdings Pty Ltd., une filiale détenue de manière indirecte, ayant son siège social à L3988 Phillip St, Sydney NSW Australie, immatriculé sous le numéro ACN 115 990 059; et

Les Parts Sociales de Classe K traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans Stardex Management Services Holdings Pty LTd. (SMS), une filiale détenue de manière indirecte. ayant son siège social à Phillip Street 88, NSW 2000 Sydney, Australie.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.

La Société peut racheter toute classe de parts sociales au choix du ou des associé(s) de celle-ci, en conformité avec l'article 5, paragraphe 4, à condition que: (i) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour payer le prix de rachat de cette classe de parts sociales à racheter, l'existence de telles réserves distribuables devant être attestées par des comptes intérimaires de la Société à la date de rachat, à préparer par le conseil de gérance de la Société et (ii) le rachat soit suivi par une réduction du capital social de la Société. Le rachat sera décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés en conformité avec l'article 5, paragraphe 2.

Au cours d'un exercice social donné, la Société peut procéder au rachat, au choix du ou des associé(s) de celle-ci, de toute ces classes de parts sociales en conformité avec le Tracking Stock Scheme au prix d'achat calculé comme suit: la valeur nominale totale de la classe de parts sociales à racheter plus un montant correspondant au bénéfice net à affecter à la classe de parts sociales à racheter conformément au Tracking Stock Scheme ou moins un montant correspondant à la perte à affecter à la classe de parts sociales à racheter en conformité avec le Tracking Stock Scheme, moins tout dividende déjà déclaré par la Société sur une classe de parts sociales spécifique à racheter. Aux fins de cet article 5, paragraphe 4, la détermination du prix de rachat sera faite par le conseil de gérance de la Société.



Tous les droits de vote afférents aux parts sociales rachetées par la Société seront suspendus pour l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant sur la réduction du capital social de la Société selon l'article 5, paragraphe 3 et, par conséquent, les parts sociales rachetées ne seront pas comptées dans le nombre total de parts sociales émises par la Société au moment du calcul des quorums de présence et de vote applicables.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut donc, notamment, émettre différentes classes d'obligations rachetables convertibles traçantes, étant précisé que chaque classe d'obligations tracera et sera convertible en classe de parts sociales portant la même dénomination."

6. en conséquence des résolutions précédentes, modification de l'article 15 paragraphe 2 des Statuts qui sera désormais libellé comme suit:

"Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire, tous les autres bénéfices ou pertes doivent être affectés en conformité avec le Tracking Stock Scheme, dans lequel chaque Classe de Parts Sociales donne à son détenteur le droit au revenu et à la performance des actifs sous-jacents qu'elle trace. L'assemblée générale peut en particulier affecter ces bénéfices ou pertes au paiement d'un dividende, les transférer à la réserve ou les reporter."

7. en conséquence des résolutions précédentes, modification de l'article 16 des Statuts, qui sera désormais libellé comme suit:

"Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par décision de l'assemblée générale des associés, qui déterminera les pouvoirs et rémunération des liquidateurs. Sauf disposition contraire dans la décision du ou des associé(s) ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des bénéfices et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié que les liquidateurs devront a tout moment se conformer au Tracking Stock Scheme.

L'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés en conformité avec le Tracking Stock Scheme ou, en ce qui concerne tout excédent qui ne tomberait pas sous le Tracking Stock Scheme, cet excédent sera distribué aux associés en proportion de leur actionnariat dans la Société."

8. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation et la création des Parts Sociales B, H, J et la création des actions des Parts Sociales de classe K.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant d'un million cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 1.053.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325), représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante-et-une (6.051) Parts Sociales de Classe G, cinquante (50) Parts Sociales de Classe I et cinquante (50) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions cinq cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.547.125), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, cinquante (50) Parts Sociales de Classe H et cinquante (50) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) étant ensemble désignées comme les Parts Sociales Rachetées) au prix de rachat déterminé par le conseil de gérance conformément à l'article 5 des statuts de la Société (dans ses décisions datées du 21 juin 2011 et qui comprend au moins le montant du capital social représenté par les Parts Sociales Rachetées.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer la réserve légale de la Société d'un montant de cent cinq mille cent quatre-vingtquinze euros (EUR 105.195) afin de porter la réserve légale de son montant actuel de trois cent soixante mille trentedeux euros et cinquante cents (EUR 360.032,50) à deux cent cinquante-quatre mille huit cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 254.837,50). Le montant de EUR 105.195 est affecté à une réserve distribuable à la disposition de la Société.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer les Parts Sociales de Classe K et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions cinq cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.547.125) représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille



dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante-et-une (6.051) Parts Sociales de Classe G et cinquante (50) Parts Sociales de Classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze euros (EUR 2.548.375) par l'émission de cinquante (50) nouvelles Parts Sociales de Classe K sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

### Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (50) parts sociales de Classe K de la Société sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et déclare les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250), cette dernière résultant de la réduction de capital social décidée à la première résolution du présent acte, étant entendu que cet apport en nature sera affecté en intégralité au compte de capital social de la Société.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer le Tracking Stock Scheme dans les Statuts et, en conséquence, décide de modifier certains articles des Statuts de la manière décrite dans les résolutions suivantes.

#### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze euros (EUR 2.548.375) représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante-et-une (6.051) Parts Sociales de Classe G, cinquante (50) Parts Sociales de Classe I et cinquante (50) Parts Sociales de Classe K, sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe d'actions suivra la performance et les revenus d'un ou de plusieurs actifs de la Société en conformité avec le tracking stock scheme qui suit (le Tracking Stock Scheme):

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans Ironbridge Capital 2003/4 Fund Belgium Investments NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 869.915.202 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans ACB Holdings NV, une filiale indirecte, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 874.164.196 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans BBQ Holdings NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 875.961.567 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans BBQ USA Holdings NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 876.516.249 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe G traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans Sailfish Holdings NV, une filiale directe, constituée et régie conformément au droit belge et ayant son siège social au Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, 883.168.964 RPR, Bruxelles;

Les Parts Sociales de Classe I traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans MB Prestige Holdings Pty Ltd., une filiale détenue de manière indirecte, ayant son siège social à L3988 Phillip St, Sydney NSW Australie, immatriculé sous le numéro ACN 115 990 059; et

Les Parts Sociales de Classe K traceront la performance et les revenus de tous les droits et intérêts dans Stardex Management Services Holdings Pty LTd. (SMS), une filiale détenue de manière indirecte. ayant son siège social à Phillip Street 88, NSW 2000 Sydney, Australie.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.

La Société peut racheter toute classe de parts sociales au choix du ou des associé(s) de celle-ci, en conformité avec l'article 5, paragraphe 4, à condition que: (i) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour payer le prix de rachat de cette classe de parts sociales à racheter, l'existence de telles réserves distribuables devant être attestées par des comptes intérimaires de la Société à la date de rachat, à préparer par le conseil de gérance de la Société et (ii) le rachat soit suivi par une réduction du capital social de la Société. Le rachat sera décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés en conformité avec l'article 5, paragraphe 2.

Au cours d'un exercice social donné, la Société peut procéder au rachat, au choix du ou des associé(s) de celle-ci, de toute ces classes de parts sociales en conformité avec le Tracking Stock Scheme au prix d'achat calculé comme suit: la valeur nominale totale de la classe de parts sociales à racheter plus un montant correspondant au bénéfice net à affecter



à la classe de parts sociales à racheter conformément au Tracking Stock Scheme ou moins un montant correspondant à la perte à affecter à la classe de parts sociales à racheter en conformité avec le Tracking Stock Scheme, moins tout dividende déjà déclaré par la Société sur une classe de parts sociales spécifique à racheter. Aux fins de cet article 5, paragraphe 4, la détermination du prix de rachat sera faite par le conseil de gérance de la Société.

Tous les droits de vote afférents aux parts sociales rachetées par la Société seront suspendus pour l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant sur la réduction du capital social de la Société selon l'article 5, paragraphe 3 et, par conséquent, les parts sociales rachetées ne seront pas comptées dans le nombre total de parts sociales émises par la Société au moment du calcul des quorums de présence et de vote applicables.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut donc, notamment, émettre différentes classes d'obligations rachetables convertibles traçantes, étant précisé que chaque classe d'obligations tracera et sera convertible en classe de parts sociales portant la même dénomination."

#### Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15, second paragraphe, des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire, tous les autres bénéfices ou pertes doivent être affectés en conformité avec le Tracking Stock Scheme, dans lequel chaque Classe de Parts Sociales donne à son détenteur le droit au revenu et à la performance des actifs sous-jacents qu'elle trace. L'assemblée générale peut en particulier affecter ces bénéfices ou pertes au paiement d'un dividende, les transférer à la réserve ou les reporter."

### Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par décision de l'assemblée générale des associés, qui déterminera les pouvoirs et rémunération des liquidateurs. Sauf disposition contraire dans la décision du ou des associé(s) ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des bénéfices et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié que les liquidateurs devront a tout moment se conformer au Tracking Stock Scheme.

L'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés en conformité avec le Tracking Stock Scheme ou, en ce qui concerne tout excédent qui ne tomberait pas sous le Tracking Stock Scheme, cet excédent sera distribué aux associés en proportion de leur actionnariat dans la Société."

# Huitième résolution

La Société décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des classes de parts sociales annulées et créées dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original. Signé: Piron, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 <sup>er</sup> juillet 2011. Relation: EAC/2011/8617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101062/543.

(110115790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.



## Richbourg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

En date du 29 juin 2011, Maître Pierre Berna a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Richbourg Invest SA

Signature

Référence de publication: 2011098691/11.

(110111568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

## Lepercq - Lynx Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.987.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le mardi 5 juillet 2011 à 15 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la réélection de Madame Lara Hines, 1100 Connecticut Avenue, NW, Washington, DC 20036, USA, Monsieur. Ryan M. Tie, 1100 Connecticut Avenue, NW, Washington, DC 20036, USA et Monsieur François Letaconnoux, 156, West 56 <sup>th</sup> Street, NY 10019 New York, USA comme Administrateurs de Lepercq - Lynx Partners pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

L'Assemblée approuve également la réélection du Réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

Pour le compte de Lepercq - Lynx Partners

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2011099000/19.

(110111704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

# Farena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.727.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2788 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Farena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099275/15.

(110112605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

# Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.148.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105090/10.

(110119249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck